



Exploité par Monsieur Musungu Aimé
Siège social : 101 rue de Paris 93100 Montreuil
Agrément Préfectoral : E 18 093 002 60 0

L'examen théorique et pratique

1. Epreuve Théorique Générale (E.T.G.)

C'est l'examen du code qui évalue les connaissances portant sur la réglementation du code de la route (signalisation, priorités, règles de circulation...). Pour sa validation, il vous faudra obtenir un score inférieur ou égal à 5 fautes sur 40.

2. Epreuve Pratique de Conduite (32 mn)

C'est une évaluation de compétences où l'inspecteur note l'élève sur des items définis. Elle se décompose ainsi :

Conduite effective (durée environ 27 mn, dont 5 mn obligatoire de conduite autonome) Sur un itinéraire varié (agglomération, hors agglomération et autoroute), cette épreuve permet de vérifier que vous avez acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et être surpris.

Manœuvres, Vérifications et question 1er secours (durée environ 5 mn)

Elles entrecourent l'épreuve de conduite effective :

- 1 Manœuvre est obligatoire, choisie par l'inspecteur (créneau, demi-tour, rangement en épi, rangement en bataille, marche arrière en ligne droite, marche arrière en angle de rue, arrêt de précision), et un arrêt de précision, qui peut être évalué tout au long de l'examen ;
- 1 Vérification intérieure (une question portant sur les éléments se trouvant à l'intérieur du véhicule : les principaux organes de la voiture, le tableau de bord, l'installation au poste de conduite, sans oublier les documents administratifs et techniques) ou 1 Vérification extérieure (une question portant sur les vérifications techniques et de sécurité à l'extérieur du véhicule : le contrôle des niveaux, des feux, du carburant, des pneus, mais aussi les conséquences liées à un défaut d'entretien).
- 1 question sur les Premiers secours.